

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 110-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.130

Déposée le: 26.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Veglio (Zollikofen, PS)
Wyrsch (Jegenstorf, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Halte aux salaires excessifs dans les entreprises parapubliques

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. donner une vue générale des plus hauts salaires dans les entreprises parapubliques bernoises ;
2. réaliser une analyse comparative de ces salaires et de ceux pratiqués dans des entreprises parapubliques comparables dans d'autres cantons ;
3. faire en sorte que les salaires et les rémunérations des cadres dirigeant-e-s et des membres des organes des entreprises parapubliques soient proportionnés à la tâche, à la taille de l'entreprise, aux défis entrepreneuriaux, à la prestation, à l'environnement du marché et à la grille des salaires de l'entreprise. Le salaire de référence pour les salaires les plus élevés sera celui d'un membre du gouvernement.

Développement :

La rémunération de la présidente de la direction du groupe BKW a augmenté de 730 000 francs en 2018, atteignant plus de 2 millions de francs par an. C'est à peu près autant que ce que gagne le Conseil-exécutif in corpore en une année. Pour les motionnaires, un tel salaire n'est pas justifié. D'autant moins qu'en tant qu'entreprise parapublique, BKW est détenue en majorité par le canton de Berne. Les motionnaires ont tout à fait conscience que les entreprises parapubliques doivent elles aussi offrir des salaires attrayants pour trouver de bons cadres. Ce qu'ils ne conçoivent pas, c'est pourquoi les salaires des cadres d'entreprises parapubliques devraient être bien plus élevés que ceux des membres du gouvernement, à plus forte raison considérablement plus élevés.

Afin que le Grand Conseil et l'opinion publique puissent mieux cerner les salaires des cadres dirigeant-e-s, le Conseil-exécutif montrera, dans un premier temps, à quoi ressemblent ces salaires dans les autres entreprises parapubliques bernoises. De plus, il comparera ces salaires à ceux des cadres dirigeant-e-s dans des cantons comparables. Il n'y a aucune raison que les salaires des cadres dirigeant-e-s soient plus élevés dans le canton de Berne que dans d'autres cantons.

Dans un second temps, le Conseil-exécutif se servira de ses conclusions pour faire en sorte que les salaires et les rémunérations des cadres dirigeant-e-s des entreprises parapubliques soient adaptés. La masse salariale doit être proportionnée aux tâches, aux défis entrepreneuriaux et à la grille des salaires de l'entreprise. Le salaire de référence pour les salaires les plus élevés sera celui d'un membre du gouvernement.

Motivation de l'urgence : Face aux salaires exagérés des cadres dirigeant-e-s, d'autres entreprises se sentent obligées d'en faire autant. Pour éviter une telle réaction en chaîne, il faut réagir rapidement.

Destinataire

- Grand Conseil